Montauban (82) : condamné pour une intrusion ivre dans un Ehpad, Yassine D. écroué après le passage à tabac présumé d'un ami

16/11/2026 à 11h24



Deux semaines après avoir été condamné pour une intrusion nocturne, en état d'ivresse, dans une maison de retraite de Montauban (Tarn-et-Garonne), Yassine D., 24 ans, a été placé en détention provisoire samedi 14 novembre. Il est désormais soupçonné d'avoir violemment frappé un ami, retrouvé inconscient et en sang sur la chaussée.

Les faits se seraient produits jeudi 12 novembre, au petit matin, après une consommation d'alcool. Selon *La Dépêche du Midi*, l'altercation a commencé dans l'appartement du suspect, rue Porte-du-Moustier. La victime aurait tenté de fuir dans la rue, mais le jeune homme l'aurait poursuivie, puis frappée à coups de poing et de pied alors qu'elle était au sol.

La compagne du mis en cause a alerté les secours. Les médecins

ont constaté un **traumatisme crânien, une fracture de l'humérus et quinze jours d'incapacité totale de travail**. Le suspect aurait également emporté le téléphone et le casque de scooter de son ami avant de prendre la fuite. Interpellé vers 6 heures, il a été confronté à des images de vidéosurveillance captées sur la voie publique.

Trois mois de prison ferme après une intrusion dans l'Ehpad Saint-Orens

Le 27 octobre, Yassine D. s'était déjà introduit de nuit, en état d'ivresse et avec un autre homme, dans la résidence mutualiste Saint-Orens, à Montauban. Jugé le 30 octobre, il avait été condamné à **trois mois de prison ferme pour dégradations en réunion**.

Il avait auparavant été condamné, en juillet 2024, à trois ans d'emprisonnement dont un an assorti d'un sursis probatoire pour des violences aggravées, et bénéficiait d'un placement à l'extérieur devant s'achever le 23 novembre 2026.

Dans la nouvelle affaire, le parquet a requis son jugement en comparution immédiate pour des violences aggravées en état d'ivresse et en récidive légale, ainsi que pour vol. En attendant, la justice a ordonné son placement en détention provisoire. **Son audience est fixée au mardi 17 novembre** devant le tribunal correctionnel de Montauban.

Source : La Dépêche du Midi, 15 novembre 2026.

Photo à la une : rue Porte-du-Moustier à Montauban, photographie d'illustration prise en 2012 – MOSSOT / Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.